



CHARTRE DE LABELLISATION ÉDUSANTÉ



ÉTABLISSEMENT OU ÉCOLE

Le label Édusanté permet de reconnaître l'action d'une école ou d'un établissement en matière de promotion de la santé. Il est proposé aux établissements dans le cadre de la généralisation de la démarche École promotrice de santé.

Le label Édusanté a pour objectifs de :

- mettre en valeur les actions et projets existants en les adossant au projet d'école ou d'établissement ;
- valoriser l'engagement des écoles et des établissements scolaires dans la démarche École promotrice de santé ;
- certifier un certain niveau d'expertise des écoles ou établissements engagés ;
- faciliter le développement d'une culture commune autour de la promotion de la santé et favoriser à terme les échanges inter-établissements.

La labellisation est une démarche facultative et volontaire. Elle peut être portée par les conseils d'école et les comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) et s'appuyer sur différents partenariats, avec des acteurs locaux notamment.

Le label est attribué pour une période de trois ans.

Le label Édusanté se décline sur trois niveaux ce qui le rend accessible dès que l'école, le collège ou le lycée concerné installe projets et instances en lien avec la promotion de la santé des élèves et des personnels.

Obtenir le label Édusanté

La demande de labellisation s'effectue à partir d'un dossier et selon un calendrier qui sont communiqués par les équipes académiques EPSa. Un cadre commun, défini au niveau national, propose des critères et principes généraux qui peuvent être complétés par des critères supplémentaires au niveau académique.

Pour obtenir le label, il est nécessaire de renseigner le document « **Formulaire de candidature pour la labellisation Édusanté Établissement Guyane** » téléchargeable à l'adresse : <https://epsa.dis.ac-guyane.fr/>

Les équipes EPSa examinent les dossiers de candidature et proposent alors éventuellement un niveau de labellisation. Les écoles et les établissements scolaires sont ensuite notifiés de l'accès à ce niveau de labellisation.

Le dossier renseigné sera transmis au comité de pilotage académique EPSA, par mail à l'adresse : ecolepromotricedesante@ac-guyane.fr **entre le 1^{er} décembre 2023 et le vendredi 19 janvier 2024 (délai de rigueur).**

L'inspecteur référent de l'EPLÉ sera tenu informé.

Les trois niveaux de labellisation Edusanté

En fonction de l'état d'avancement de la démarche, on distinguera 3 niveaux de labellisation Edusanté :

- Niveau 1 : **Engagement** ;
- Niveau 2 : **Approfondissement** ;
- Niveau 3 : **Expert.**

Remarque : *L'entrée dans la labellisation ne se fait pas obligatoirement par le niveau 1. Un établissement qui serait très avancé dans la mise en œuvre de la démarche EPSa peut tout à fait obtenir le label niveau 2 voire niveau 3 dès sa première demande. Ceci sera néanmoins laissé à l'appréciation du comité de pilotage en fonction des critères arrêtés.*

Les niveaux 2 et 3 feront l'objet d'une visite de membres du comité de pilotage académique EPSa dans l'établissement ou l'école, pour y rencontrer les différents acteurs de la démarche.

L'obtention de ce label ne constitue pas un aboutissement, mais elle est surtout la marque d'une volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. Aussi, l'attribution du label devra-t-elle être confirmée de façon régulière.

CRITÈRES DE LABELLISATION		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Repérage		Engagement : reconnaissance de la volonté de l'équipe de s'engager dans la démarche.	Approfondissement : reconnaissance de la mise en œuvre d'une stratégie exigeante dans l'établissement.	Expert : reconnaissance de l'intégration de la démarche E3D dans le pilotage de l'établissement.
Appropriation de la démarche EPSa par la communauté scolaire				
AXE 1	Etablissement d'un diagnostic afin d'identifier les besoins en matière de promotion de la santé			
	Des actions ou projets de promotion de la santé sont mis en œuvre dans les écoles ou établissements			
	Le développement des CPS est un axe des actions ou projets mis en œuvre.			
	Un nombre significatif d'élèves sont sensibilisés ou impliqués dans les actions et participent à des actions concrètes.			
	Des élèves sont identifiés et/ou élus comme ambassadeurs-santé			
	Le diagnostic établi, réalisé en conseil d'école ou CESCE, est basé sur les trois axes de la démarche EPSa (éduquer, prévenir, protéger)			
	Les projets articulent au moins deux dimensions de l'EPSa.			
	Le développement des CPS est un axe central du plan d'action annuel			
	Le ou les projet(s) s'articulent avec les éducations transversales (EDD, EVAS, lutte contre harcèlement...) en lien avec les contenus disciplinaires et/ou le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.			
	Le plus grand nombre des élèves est investi, les ambassadeurs santé, les éco-délégués, ambassadeurs-non au harcèlement, élus CVL ou CVC sont acteurs et élaborent ensemble un projet autour de la santé.			
	Implication de plusieurs catégories de personnels (enseignant, gestion, vie scolaire...) dans des groupes de travail thématiques.			
	Le plan d'actions EPSa construit articule les actions de manière progressive pour chaque niveau d'enseignement			
Stratégie de pérennisation de la démarche (des personnes et/ou instances assurent la continuité des projets).				

La prise en compte des partenaires au sein du territoire				
AXE 2	Une collaboration avec un ou des partenaires parties prenantes se met en place et se structure			
	Des partenariats avec des établissements scolaires de proximité sont engagés			
	Des projets sont co-construits avec des établissements et des partenaires du territoire (ARS...)			
Le pilotage de la démarche E3D				
AXE 3	Une équipe projet pluri catégorielle, constituée dans le cadre du conseil d'école ou du CESCE, est mise en place dans l'école ou l'établissement scolaire			
	L'équipe projet associe les élèves via le CVC, le CVL et/ou les élèves ambassadeurs-santé			
	Élaboration collective en conseil d'école ou CESCE d'un plan d'actions annuel où s'inscrivent l'ensemble des projets			
	L'équipe projet s'appuie sur les résultats des enquêtes climat scolaire et CESCE pour réaliser le diagnostic et identifier les besoins en matière de formation			
	Une formation est dispensée aux élèves engagés dans les projets de promotion de la santé et/ou aux élèves ambassadeurs santé.			
	Projet de formation annuel des personnels enseignants et d'encadrement (formations du PAF, des collectivités locales, des partenaires...).			
	Implication de plusieurs catégories de personnels (enseignement, gestion, vie scolaire...) dans des groupes de travail thématiques.			
	Définition de critères et indicateurs pour évaluer la mise en œuvre des actions de promotion de la santé dans l'école ou l'établissement			
	Un CESCE inter-degré ou inter-établissements est mis en place			
La communication des actions				
AXE 4	Établissement et communication à l'interne d'un bilan annuel réalisé par l'équipe projet et les ambassadeurs-santé.			
	Communication et valorisation des actions, à l'interne et à l'externe (expositions, site Internet...).			
	Actions remarquables et transférables vers d'autres acteurs.			